

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 18 octobre 2022
Convocation du 11 octobre 2022

N° 2022_10_006

Objet : Espaces Naturels - Convention cadre Opération Grand Site Combe d'Arc (OGS)

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à GROSPIERRES, salle polyvalente sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, , Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Guy CHARMASSON suppléant en remplacement de Jacques MARRON)

Absents excusés : Richard ALZAS, Marie-Christine DURAND, Françoise HOFFMAN, Louise LACOSTE, Jacques MARRON, Maryse RABIER, René UGHETTO, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Marie-Christine DURAND à Sylvie EBERLAND, Nathalie VOLLE à Claude BENAHMED,

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 3 - nombre de suffrages exprimés : 32

Vote contre : pour : 32 abstention : 3

Luc PICHON expose aux conseillers communautaires que la convention cadre de l'Opération Grand Site Combe d'Arc qui fixait le programme d'actions, l'engagement des partenaires et les modalités de gouvernance, est caduque depuis le 31 décembre 2020. Afin de finaliser le programme d'actions, lors du comité de pilotage de Janvier 2021, le renouvellement en l'état de la convention a été proposé à l'ensemble des partenaires.

A la demande de la communauté de communes, il a été rajouté dans la convention, la réalisation d'études en matière de mobilité (flux routiers + aménagement cyclables) et la relance de la concertation citoyenne.

Si le programme d'actions a permis à ce stade de traiter une partie des enjeux de l'OGS, il doit néanmoins se poursuivre pour finaliser l'opération, notamment permettre la maîtrise des stationnements, l'interprétation et la signalétique du site, la création d'une promenade du méandre, la mise en culture de certaines parcelles de la Combe et la limitation du recours à l'automobile par la mise en œuvre et le développement d'autres modes de déplacement (renforcement de la navette, circulation à pied ou modes doux, etc.).

Aussi il est proposé que la convention soit reconduite pour une durée trois ans.

Le Conseil Communautaire, après lecture de la convention cadre, entendu l'exposé du président et après délibéré,

A 32 voix pour et 3 abstentions (Guy MASSOT, Claude BENAHMED, Nathalie VOLLE)

Approuve ladite convention ;

Autorise le Président à signer cette convention cadre au titre de l'Opération Grand Site Combe d'Arc ;

Le Président

Luc PICHON

